



Intervention

« entretien et réparation des vélos personnels des employés »

Durant une demi-journée à une journée (durée dépendant du nombre de vélos : 45 minutes par vélo), **un mécanicien cycles qualifié intervient pour vérifier, entretenir, et le cas échéant réparer, de 4 à 12 vélos du personnel.** Grâce à un questionnaire diffusé préalablement, le prestataire identifie les types de vélo et les besoins d'entretien ou de réparation. Cette intervention a de préférence lieu sur le site de l'employeur, mais peut aussi se dérouler dans les locaux de l'intervenant selon des conditions à définir avec lui.

Contenu (à adapter en fonction des besoins)

En fonction des besoins identifiés en amont de l'intervention, l'intervention peut porter sur l'un ou deux actes suivants (il ne peut pas s'agir d'une remise en état complète d'un vélo qui nécessiterait plusieurs heures de travail) :

- ✓ Contrôle général de la transmission et des points de sécurité,
- ✓ Réglage des vitesses,
- ✓ Réglage des freins,
- ✓ Changement de chaîne, câbles, gaines, manettes, plaquettes de frein, cassette,
- ✓ Réparation d'une crevaison,
- ✓ Dévoilage d'une roue,
- ✓ Intervention éclairage,
- ✓ Pose d'un accessoire.

Modalités

- **Nombre de vélos** : minimum 4 et jusqu'à 12 (compter 45 minutes par vélo).
- **Lieu** : site de l'employeur (un endroit abrité et éclairé à proximité du lieu de stationnement des vélos) ou de l'intervenant.

L'employeur

- **Prend les inscriptions et transmet la liste des participant.e.s** à l'intervenant 10 jours avant la date de l'intervention. Cela permet à l'intervenant d'éventuellement prendre contact avec le personnel pour avoir des précisions sur les besoins de réparation et les pièces à prévoir,
- **Convient avec l'intervenant des modalités logistiques** (dans l'établissement ou chez l'intervenant),
- **Importe la feuille d'émargement transmise par l'intervenant** sur la plateforme OEPV.

Coût de l'intervention

Prix forfaitaire de 50 € par vélo (un vélo par personne) pris en charge à 40 % par le programme, soit un reste à charge de 30 € par vélo. Les pièces sont à la charge du personnel qui doit les fournir. Ce forfait comprend les frais de déplacement de l'intervenant, l'envoi et traitement du questionnaire préalable et le temps passé sur les vélos.





Fiche intervenant « réparation »

L'intervenant réalise l'entretien et la réparation des vélos du personnel :

- 1 à 2 actes techniques par vélo à qualifier en amont grâce au questionnaire
- les pièces sont fournies (ou payées à part) par le personnel bénéficiaire
- la durée moyenne d'intervention est de 45 minutes par vélo (à partir de 4 vélos, jusqu'à 12 ; soit entre 3h et une journée d'intervention)
- la prestation n'est pas une remise en état complète d'un vélo qui nécessiterait plusieurs heures de travail
- l'intervention a lieu de préférence sur le site de l'employeur (en fonction du contexte d'autres modalités peuvent être convenues avec l'employeur : prise en charge et transport des vélos jusqu'à l'atelier, apport des vélos à l'atelier par le personnel bénéficiaire...)

En fonction des besoins identifiés en amont de l'intervention, l'intervention peut porter sur 1 à 2 actes parmi :

- Contrôle général de la transmission et des points de sécurité
- Réglage des vitesses
- Réglage des freins
- Changement de chaîne, câbles, gaines, manettes, plaquettes de frein, cassette
- Réparation d'une crevaillon
- Dévoilage d'une roue
- Intervention éclairage
- Pose d'un accessoire
- etc...

En amont de l'intervention :

- ✓ Envoi par l'employeur de la liste des inscrits 10 jours au préalable, avec les coordonnées de chacun pour pouvoir préciser le cas échéant la nature de l'intervention et les besoins de pièces
- ✓ Validation avec l'employeur des conditions d'intervention (mise à disposition d'un espace de travail, nombre de vélos et durée d'intervention, modalités de mise à disposition et de retrait des vélos...)



Le jour de l'intervention :

- ✓ Signature de la feuille d'émargement pour les personnes bénéficiaires (un modèle du programme vous sera remis)
- ✓ Remise d'une fiche d'intervention récapitulant les travaux effectués et les éventuels points d'attention (cf. modèle ci-dessous), explications données aux personnes bénéficiaires
- ✓ Remise de documentation sensibilisant à l'entretien du vélo (format libre)

Après l'intervention :

- ✓ Remettre la feuille d'émargement à l'employeur bénéficiaire et lui indiquer qu'il devra la télécharger depuis son espace personnel pour bénéficier de la prime



Soutenu par





Fiche de réparation (à adapter et remettre pour chaque vélo) (1/2)

Nom :
Prénom :
Modèle de vélo :

Atelier effectué le :
Par :

Description / nature de l'acte de réparation	Observations
Roue avant	
Dévoilage	
Changement de pneu	
Changement de chambre à air	
...	
Freinage avant	
Réglage	
Changement de patins	
...	
Roue arrière	
Dévoilage	
Changement de pneu	
Changement de chambre à air	
...	
Freinage arrière	
Réglage	
Changement de patins	
...	





Fiche de réparation (à adapter et remettre pour chaque vélo) (2/2)

Description / nature de l'acte de réparation	Observations
Direction	
Resserrage guidon/potence	
...	
Transmission	
Changement de chaîne	
Changement de câble/gaine	
...	
Eclairage	
Réparation	
Pose	
...	
Pose d'accessoires	
Selle	
Garde-boues	
Porte-bagages	
...	

Observations diverses, besoin d'intervention complémentaire ou à programmer... :

